

Corrigé_Entrainement à l'examen_2_Externalités et intervention de l'Etat

À l'aide de vos **connaissances** et du dossier ci-joint, **en veillant à préciser les principaux concepts utilisés** et à exploiter les sources statistiques mises à votre disposition, vous devrez concevoir une note structurée et argumentée. Celle-ci répondra aux consignes ci-dessous :

1. Montrer en quoi l'apiculture génère et subit des externalités.

On entend par « **externalité** » tout effet positif ou négatif généré ou subi par un agent économique (producteur, consommateur, Etat) et affectant le bien-être économique et social sans que l'un des deux reçoive ou paye une compensation pour cet effet.

On parle d'**externalité positive** dans le cas où l'interaction aboutit à une **augmentation de bien-être sans qu'elle soit compensée par le marché** (récompensée par le système des prix). À l'inverse, une **externalité négative** correspond à un effet négatif secondaire qui aboutit à une **diminution du bien-être sans qu'il soit sanctionné par le système des prix**.

L'apiculture est à l'origine de nombreuses **externalités positives** :

- Contribution à la pollinisation, indispensable à la reproduction des plantes à fleurs. La pollinisation est le transport de grains de pollen permettant de féconder les plantes. En 2005, l'apport des insectes pollinisateurs, dont l'abeille, aux principales cultures mondiales est évalué à 153 milliards d'euros, soit 9,5 % de la production alimentaire mondiale.
- Contribution au maintien de la biodiversité : les pollinisateurs remplissent des fonctions précises au sein des écosystèmes, l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus...).

Par ailleurs, l'apiculture subit de nombreuses **externalités négatives** :

- Pollution résultant de l'utilisation massive de pesticides dans les campagnes et aux monocultures agricoles qui ne fournissent pas de nourriture suffisamment variée aux butineuses.
- Réchauffement climatique induit par les activités humaines ;
- Perte de biodiversité (cercle vicieux) qui est à la fois bien plus immense, complexe et fragile que ce que l'on pensait.

2. En quoi le maintien de la biodiversité constitue-il un bien public ?

Sous la menace de l'extinction des abeilles et la baisse de production de miel dont accuse les apiculteurs, on est convié en tant qu'adhérent du syndicat, par l'UNAF à contribuer à la publication d'un bulletin d'information pour recourir aux pouvoirs publics.

Rappelons-le, la biodiversité c'est tout le vivant et la dynamique des interactions en son sein. Il s'agit de l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, êtres humains, champignons, bactéries, virus...) ainsi que toutes les relations et les interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, et, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie.

Un bien public est nature :

- (i) **non-rivale** : La consommation d'un bien par une personne ne diminue pas la quantité disponible pour les autres consommateurs $\Rightarrow$ coût marginal étant nul ($\neq$ l'allocation optimale).
- (ii) **non-exclusive** : L'utilisation du bien n'est pas réservée seulement à ceux qui sont disposés à payer pour en user.

Qualifier la biodiversité de bien public (collectif), consiste à lui requérir les critères de :

- **Non-rivalité** en ce sens où sa consommation par un individu ne diminue pas la quantité disponible pour les autres individus. En effet, le butinage d'une colonie d'abeille n'entrave pas l'amassage de pollen par d'autres colonies d'abeilles.
- **Non-exclusivité** puisque l'utilisation de la biodiversité n'est pas réservée seulement à ceux qui sont disposés à payer pour en user. Son maintien ne donne donc pas lieu à un usage individualisé.

La biodiversité fournit pour la vie, comme pour l'économie, des services indispensables : stockage de carbone, régulation du climat et de l'eau, pollinisation, fertilité des sols, épuration de l'eau. Elle est aussi synonyme de bienfaits récréatifs, esthétiques et spirituels. Le maintien de la diversité biologique constitue un bien public mondial mais aussi notre assurance collective pour les années futures (R. Barbault). Bien-être humain et biodiversité sont intimement liés.